

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 471

présenté par

M. Cavard, Mme Massonneau, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 25 par la phrase suivante :

« L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est associée aux opérateurs précités et contribue à la réalisation du conseil en évolution professionnelle. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les compétences des formateurs de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes en termes de prestation de conseil en évolution professionnelle sont réelles. Il serait dommageable de se priver de ces ressources, tant humaines que matérielles, à travers les plateaux techniques répartis sur l'ensemble du territoire.